UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code 001

L'UMQ déçue du projet de loi-cadre sur les défusions municipales

Montréal, le 17 juin 2003 – Après une première lecture du projet de loi-cadre concernant la consultation des citoyens sur les défusions, déposé ce matin par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, M. Jean-Marc Fournier, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) constate avec déception que le gouvernement du Québec met de l'avant un processus qui confirme sa volonté à ouvrir la voie aux défusions.

« Il est assez paradoxal de constater qu'il y a dix jours, le gouvernement demandait aux municipalités de lui fournir des propositions pour améliorer leur fonctionnement et qu'aujourd'hui, ce même gouvernement leur présente le mode d'emploi pour aller de l'avant avec les défusions ! », remarque la présidente de l'UMQ et mairesse de Drummondville, Mme Francine Ruest Jutras. Elle s'interroge également sur le mécanisme de signature des registres menant aux défusions : *« N'est-il pas pour le moins incongru de demander aux citoyens de signer un registre avant même que l'étude précisant le coût d'une défusion ne soit réalisée, sachant que la signature de 10% des personnes habiles à voter entraîne automatiquement un scrutin référendaire ? »* Par ailleurs, elle aurait aimé retrouver dans le projet de loi une indication sur le taux de participation requis au moment du référendum : *« On a banalisé cette information pourtant essentielle »*, souligne-t-elle.

Bien que ce projet de loi prévoit des principes et mécanismes par lesquels s'appliqueront l'exercice de compétences, la désignation d'équipements supralocaux, de contribution au financement de certaines dépenses et même de péréquation, l'UMQ ne peut pour l'instant évaluer avec précision quels seront les impacts de ces mesures sur le succès des nouvelles villes. Ce projet de loi, qui compte pas moins de 96 articles, fera donc l'objet d'une analyse approfondie et d'une consultation auprès des membres de l'Union puisque son contenu va à l'encontre de leur volonté que les nouvelles villes issues de la réorganisation soient une réussite et ce, dans le meilleur intérêt de tous les citoyens. *« À sa réunion du 13 juin dernier, le conseil d'administration de l'Union a résolu à l'unanimité de demander au gouvernement le respect de l'intégrité territoriale des municipalités visées par l'article 1 du projet de loi 1 »*, rappelle Mme Ruest Jutras.

Enfin, l'UMQ souhaite que les citoyens des nouvelles villes réalisent l'importance de municipalités fortes parce qu'elles assurent une équité régionale au plan fiscal, qu'elles permettent de mettre en place de meilleures structures de planification et qu'elles ouvrent la voie à de plus grandes opportunités de développement économique à moyen et long termes dans une perspective de mondialisation.

Avec ses quelque 230 membres comptant pour plus de 6 millions de citoyens et gérant plus de 90 % des budgets municipaux, l'Union des municipalités du Québec représente le monde municipal dans toute sa diversité. Couvrant près de 75 % du territoire municipalisé au Québec, son poids et sa légitimité lui permettent d'intervenir dans le débat public au nom de plus de 80 % de la population québécoise. Depuis sa fondation en 1919, l'Union prend part à tous les débats et joue un rôle de premier plan dans la défense des municipalités et de leurs citoyens. Par son action, elle favorise la reconnaissance réelle de l'autonomie politique et financière des municipalités québécoises.

-30-

Source : Union des municipalités du Québec
www.umq.qc.ca

Renseignements : François Sormany
(514) 282-7700, poste 265
Cellulaire : (514) 910-7272
fsormany@umq.qc.ca